

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 16 juin 2015 à 15 h au bureau municipal de Baie-Johan-Beetz.

**SONT PRÉSENTS :**

MM.	Luc Noël :	préfet;
	Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
	Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
	Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
	André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
	Alain J. Landry :	conseiller, maire suppléant de Natashquan;
	Jean-François Boudreault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M <sup>mes</sup>	Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
	Liane Beaudin :	conseillère, mairesse suppléante de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

M <sup>mes</sup>	Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
	Nadia Gallant :	directrice générale adjointe;
	Fanie Boudreau :	secrétaire-trésorière adjointe.

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Au bureau municipal de Baie-Johan-Beetz, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015;
5. ÉTATS FINANCIERS 2014;
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 6.1 Complexe aquatique de Minganie;
    - a) Adjudication;
    - b) Contrat de démolition;
    - c) Honoraires professionnels;
  - 6.2 Sécurité incendie;

125-15

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



- 6.3 Manifeste de la Côte-Nord et du Nistassinan;
- 6.4 Pacte rural ;
  - a) L'Oasis du bel âge;
  - b) Chevaliers de Colomb en partenariat avec le Comité culturel de Longue-Pointe-de-Mingan;
  - c) Le Grenier boréal;
  - d) Fabrique Saint-François d'Assise;
  - e) Maison des jeunes L'Entre-deux-Tournants;
  - f) Journal communautaire Le Portageur;
  - g) Comité de spectacle Par Natashquan;
- 6.5 Hydro-Québec – Surlargeur Route Romaine;
- 6.6 Outils de planification de l'aménagement côtier en fonction de l'érosion;
- 7. **ADMINISTRATION ET GESTION :**
  - 7.1 Adoption des comptes et des décaissements;
  - 7.2 Refinancement;
    - a) Adjudication;
    - b) Concordance et courte échéance;
  - 7.3 Entretien paysager;
  - 7.4 Ressources humaines;
  - 7.5 Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC;
    - a) Entente;
    - b) Équipe technique;
  - 7.6 Manitou;
    - a) Kiosque touristique;
    - b) Motion de Félicitations;
  - 7.7 Déplacements des élus;
- 8. **DEMANDES D'APPUI :**
  - 8.1 Maison des jeunes « La Source » Minganie;
- 9. **SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;**
- 10. **AFFAIRES NOUVELLES :**
  - 10.1 Regroupement des femmes de la Côte-Nord;
  - 10.2 MRC de Vaudreuil-Soulanges;
  - 10.3 Conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine – Hydro-Québec;
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
- 12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2015**

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Frédéric Gagnon et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 mai 2015 tel que rédigé.

#### **5. ÉTATS FINANCIERS 2014**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2014.

Monsieur Jean-François Bonneau, de la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche, S.E.N.C. et madame Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière présentent le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2014.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

126-15

127-15



- D'accepter et d'entériner le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2014, tels que préparés par la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche, S.E.N.C.

**6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Complexe aquatique de Minganie**

**a) Adjudication**

Attendu le projet de construction du Complexe aquatique de Minganie;

Attendu que la MRC doit accorder un contrat de services professionnels d'un laboratoire de sols pour des activités de contrôle de la qualité nécessaires aux travaux de construction du Complexe aquatique de Minganie;

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi de ce mandat de contrôle de la qualité;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2015 à 11 h 30;

Attendu que les soumissions ont été évaluées selon un système d'évaluation et de pondération des offres;

Attendu que le comité de sélection a évalué les offres selon les critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire;
- Compétence et disponibilité du chargé de projet;
- Organisation de l'équipe de projet;
- Qualité de l'offre de services;

Attendu que l'enveloppe de prix a été ouverte seulement pour les offres de services ayant atteint un pointage intérimaire d'au moins 70 points pour l'évaluation de la qualité;

Attendu que le pointage final de chaque soumission ayant obtenu un pointage d'au moins 70 points est établi en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50 :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{prix proposé}} = \text{pointage final}$$

Attendu que la MRC a reçu 3 soumissions conformes ayant obtenu le pointage final qui suit :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes	Pointage final	Rang
Qualitas	107 720,07 \$	11,23	3
LVM	81 201,09 \$	17,73	1
Inspect Sol	86 909,60 \$	15,42	2

Attendu que LVM a obtenu le pointage final le plus élevé;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;



- Que la MRC de Minganie accepte le plus haut pointage final suite au calcul requis, ainsi que le prix qui lui est attribué;
- Que la MRC de Minganie octroie le contrat de services professionnels pour des activités de contrôle de la qualité nécessaires aux travaux de construction du Complexe aquatique de Minganie selon les modalités de l'appel d'offres à LVM au montant de 81 201,09 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'octroi du contrat de construction du complexe aquatique;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et/ou madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents relatifs à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°128-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### b) Contrat de démolition

Attendu que la MRC et la Commission scolaire sont liées par un bail emphytéotique;

Attendu que l'objectif de ce bail est de permettre, entre autres choses, la construction d'un complexe aquatique par la MRC sur un terrain appartenant à la Commission scolaire désigné comme le lot 1298-4;

Attendu qu'il y a sur ce terrain un bâtiment secondaire, propriété de la Commission scolaire qui doit être démolit dans l'atteinte de cet objectif;

Attendu que la MRC et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord ont convenu que la MRC était responsable de la démolition du bâtiment secondaire;

Attendu que la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'octroi de ce mandat de démolition;

Attendu que la MRC a reçu une soumission conforme, soit celle de Constructions RICOR au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

## PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE



- Que la MRC de Minganie entérine l'octroi du contrat de démolition à Constructions RICOR au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et/ou madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents relatifs à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°129-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### c) Honoraires professionnels

Attendu le contrat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du Complexe aquatique de Minganie entre la MRC de Minganie et Héloïse Thibodeau Architecte Inc. qui s'élève à un montant de 789 800 \$ basé sur un budget initial de construction de 13 299 095 \$ incluant les taxes et des frais contingents de 10 %;

Attendu que des modifications apportées audit projet de complexe aquatique en cours de mandat dont l'ajout d'un sauna, d'un 4<sup>e</sup> couloir de nage, d'un tremplin de 3 mètres et l'agrandissement du bâtiment ont fait en sorte d'augmenter le budget initial de construction;

Attendu que le budget de construction du Complexe aquatique de Minganie est actuellement de 15 385 696 \$ incluant les taxes et des frais contingents de 10 %, ce qui représente une hausse de budget de 15,69 %;

Attendu la facturation du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) représentant des frais de publication payables par la MRC pour la publication d'addendas dans le cadre de l'appel d'offres de construction à défaut de porte-documents transmis par les professionnels;

Attendu la recommandation du comité de travail sur le Complexe aquatique de Minganie à l'effet d'accepter un ajustement d'honoraires pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du complexe aquatique au montant de 113 307,50 \$ représentant 15,69 % des honoraires professionnels diminués des frais de publication du SEAO;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

130-15



- Que la MRC de Minganie accepte la recommandation du comité de travail sur le Complexe aquatique de Minganie de verser la somme de 113 307,50 \$ à Héroïse Thibodeau Architecte Inc. à titre d'ajustement d'honoraires dans le cadre du contrat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du complexe aquatique de Minganie;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et/ou madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents relatifs à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°130-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 6.2 Sécurité incendie

Madame Mireille Lapointe, préventionniste en sécurité incendie de la MRC, présente l'analyse et les commentaires du ministère de la Sécurité publique sur le rapport annuel d'activités 2014 de la MRC relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques déposé au ministère le 27 mars 2015.

#### 6.3 Manifeste de la Côte-Nord et du Nistassinan

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### 6.4 Pacte rural

##### a) L'oasis du bel âge

Attendu le sommaire de projet déposé par L'Oasis du bel âge représentant une demande d'aide financière au montant de 9 338 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour la rénovation de leur terrasse;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité d'Aganish;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



132-15

- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 9 338 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité d'Aguanish à L'Oasis du bel âge, et ce, pour la rénovation de leur terrasse.

**b) Chevaliers de Colomb en partenariat avec le Comité culturel de Longue-Pointe-de-Mingan**

Attendu le sommaire de projet déposé par Les Chevaliers de Colomb en partenariat avec le Comité culturel de Longue-Pointe-de-Mingan représentant une demande d'aide financière au montant de 2 902,57 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour l'acquisition d'une remorque cabinée pour faciliter les déplacements d'équipements de son et de marchandises;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 2 902,57 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan aux Chevaliers de Colomb en partenariat avec le Comité culturel de Longue-Pointe-de-Mingan, et ce, pour l'acquisition d'une remorque cabinée pour faciliter les déplacements d'équipements de son et de marchandises.

**c) Le Grenier Boréal**

Attendu le sommaire de projet déposé par Le Grenier Boréal représentant une demande d'aide financière au montant de 5 347,43 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour le démarrage de la phase 2 relative au développement agrotouristique de la coopérative;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

133-15

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 5 347,43 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan au Grenier Boréal, et ce, pour le démarrage de la phase 2 relative au développement agrotouristique de la coopérative.





134-15

**d) Fabrique Saint-François d'Assise**

Attendu le sommaire de projet déposé par la Fabrique Saint-François d'Assise représentant une demande d'aide financière au montant de 12 000 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour la rénovation du presbytère;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 12 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan à la Fabrique Saint-François d'Assise, et ce, pour la rénovation du presbytère.

**e) Maison des jeunes L'Entre-deux-Tournant**

Attendu le sommaire de projet déposé par la Maison des jeunes L'Entre-deux-Tournant représentant une demande d'aide financière au montant de 991,98 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour la réalisation du projet Aide aux devoirs;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Natashquan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 991,98 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Natashquan à la Maison des jeunes L'Entre-deux-Tournants, et ce, pour la réalisation du projet Aide aux devoirs.

**f) Journal communautaire Le Portageur**

Attendu le sommaire de projet déposé par le journal communautaire Le Portageur représentant une demande d'aide financière au montant de 12 000,00 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur, afin d'offrir de nouveaux services à la population;



**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

136-15



Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Natashquan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 12 000,00 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Natashquan au Journal communautaire Le Portageur, et ce, pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur, afin d'offrir de nouveaux services à la population.

**g) Comité de spectacle Par Natashquan**

Attendu le sommaire de projet déposé par le Comité de spectacle Par Natashquan représentant une demande d'aide financière au montant de 6 296,03 \$ dans le volet local du Pacte rural, et ce, afin de construire une billetterie;

Attendu que l'analyste financier du CLD Minganie a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Natashquan;

137-15

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 6 296,03 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Natashquan au Comité de spectacle Par Natashquan, et ce, afin de construire une billetterie.

**6.5 Hydro-Québec – Surlargeur Route Romaine**

Attendu l'engagement d'Hydro-Québec visant à aménager trois surlargeurs entre les kilomètres 55 et 150 de la route de la Romaine;

Attendu que quatre (4) emplacements ont été ciblés par les représentants du milieu et ont été priorisés dans l'ordre qui suit :

1. Kilomètre 55-56;
2. Kilomètre 77-78;
3. Kilomètre 100-101;
4. Kilomètre 140;



138-15

Attendu que Hydro-Québec a retenu les emplacements identifiés par le milieu, à l'exception de l'emplacement localisé au Kilomètre 77-78, puisqu'il ne répond pas aux critères en vue d'un tel aménagement et représente un risque pour la sécurité routière;

Attendu que le site localisé au Kilomètre 77-78 représente un intérêt significatif pour le milieu de par son ordre de priorisation, puisqu'il a été ciblé en raison de son potentiel récréotouristique;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie souhaite remplacer le site priorisé au Kilomètre 77-78 par un autre site considéré sécuritaire, mais localisé près de cet emplacement représentant un potentiel récréotouristique pour le milieu.

#### **6.6 Outils de planification de l'aménagement côtier en fonction de l'érosion**

Attendu que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

Attendu que nos communautés ont besoin d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

Attendu que la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

Attendu que l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec la MRC de Minganie dans le cadre de la gestion des risques côtiers, de l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation sur son territoire;

Attendu qu'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs;

Attendu que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

Attendu que la MRC a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'obtention, dans les plus brefs délais, d'une révision des marges de recul des cartes de zonage préliminaires du risque d'érosion produites en 2004 sur le territoire de la Minganie;

139-15

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain J. Landry, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;



140-15

- Que la MRC de Minganie appui le projet de « Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

## 7. ADMINISTRATION ET GESTION

### 7.1 Adoption des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- D'adopter les listes des comptes à payer et des dépenses suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soit « 7.1 A », « 7.1 B » et « 7.1 C »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°140-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 7.2 Refinancement

#### a) Adjudication

141-15

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 23 juin 2015 au montant de 1 395 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 103-08-05-20 et 127-10-05-18. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

241 600 \$	2,23000 %	23 juin 2016
247 000 \$	2,23000 %	23 juin 2017
252 600 \$	2,23000 %	23 juin 2018
258 200 \$	2,23000 %	23 juin 2019
396 500 \$	2,23000 %	23 juin 2020

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



142-15

**b) Concordance et courte échéance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la MRC de Minganie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 395 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
103-08-05-20	1 145 000 \$
127-10-05-18	250 900 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 1 395 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 103-08-05-20 et 127-10-05-18 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière;
- Que les billets soient datés du 23 juin 2015;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	241 600 \$
2017	247 000 \$
2018	252 600 \$
2019	258 200 \$
2020	264 100 \$ (à payer en 2020)
2020	132 400 \$ (à renouveler)

- Que pour réaliser cet emprunt la MRC de Minganie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 127-10-05-18, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE

143-15



### 7.3 Entretien paysager

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- D'entériner l'octroi du contrat à l'entreprise Maurice Noël pour l'entretien paysager de la préfecture au montant de 3 800 \$ plus les taxes applicables pour la période estivale se terminant le 15 septembre 2015 incluant le ménage du terrain, la tonde de gazon une fois / semaine, ainsi que l'épandage d'engrais et incluant également les outils, les matériaux et produits nécessaires pour effectuer les travaux;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°143-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 7.4 Ressources humaines

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » article 4.1c.

Liste des personnes engagées :

- Madame Claire Thibodeau dans le cadre d'un projet pilote expérimental d'embauche d'une ressource humaine en conciergerie se terminant le 18 août 2015, et ce jusqu'à ce que la MRC prenne une décision relative au service de conciergerie en fonction du bilan du projet pilote ;
- Madame Nadia Gallant dans le cadre du remplacement de madame Sara Richard, directrice adjointe et coordonnatrice à l'aménagement pour la période du congé maladie d'une durée indéterminée, ainsi que pour toute la période du retour progressif et de la période nécessaire pour le transfert des dossiers ;
- Monsieur Christian Normandeau à titre de chargé de projet du Complexe aquatique de Minganie jusqu'au 31 décembre 2015 et renouvelable par la suite en fonction des besoins de la MRC ;
- Mesdames Lise Cody, Armande Bouchard et Estelle Lapierre à titre de préposées à l'information touristique de Manitou pour la saison estivale 2015;
- Madame Suzanne Faucher, à titre de superviseure de Manitou pour la saison estivale 2015.



144-15

## 7.5 Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC

### a) Entente

Attendu que la MRC de Minganie a obtenu une aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 3 (PIQM) pour la réalisation de son projet d'embauche d'un ingénieur comme soutien technique et service-conseil auprès de la MRC et des municipalités situées sur son territoire ;

Attendu le règlement numéro 153-14-02-18 établissant le mode spécifique de répartitions, les modalités applicables et les dates de paiement relatifs au service d'ingénierie de la MRC adopté par la MRC le 18 février 2014 ;

Attendu la création du service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC le 7 avril 2014 date de l'embauche de monsieur Daniel Duff à titre d'ingénieur comme soutien technique et service-conseil auprès de la MRC et des municipalités concernées

Attendu que les municipalités de Havre-Saint-Pierre, L'Île-d'Anticosti, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Aguanish et Natashquan utilisent ledit service d'ingénierie ;

Attendu que le MAMOT exige la signature d'une entente entre la MRC et les municipalités utilisant le service d'ingénierie au moment de la présentation de la première réclamation de dépenses dans le cadre du PIQM ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et madame Nathalie de Grandpré, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative au service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC de Minganie.

### b) Équipe technique

Attendu que la MRC de Minganie a obtenu une aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 3 (PIQM) pour la réalisation de son projet d'embauche d'un ingénieur comme soutien technique et service-conseil auprès de la MRC et des municipalités situées sur son territoire;

Attendu que le PIQM permet jusqu'à l'embauche de 3 personnes pour constituer l'équipe technique du service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC ;

Attendu la création du service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC le 7 avril 2014 date de l'embauche de monsieur Daniel Duff à titre d'ingénieur comme soutien technique et service-conseil auprès de la MRC et des municipalités concernées ;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

145-15



Attendu le congé de paternité de Daniel Duff du 8 juin 2015 au 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Attendu l'embauche de Monsieur Christian Normandeau à titre de chargé de projet du Complexe aquatique de Minganie débutant ses fonctions au sein de la MRC le 22 juin 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie fasse une demande de révision auprès du MAMOT, afin d'ajouter l'embauche de Monsieur Christian Normandeau dans le cadre de l'aide financière obtenue du MAMOT dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 3 ;
- D'autoriser monsieur Luc Noël, préfet et madame Nathalie de Grandpré, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.6 Manitou**

### **a) Kiosque touristique**

Attendu l'ouverture du kiosque touristique de la halte routière de la rivière Manitou du 14 juin au 12 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- D'entériner l'embauche de mesdames Lise Cody, Armande Bouchard, ainsi que madame Estelle Lapière à titre de préposée à l'information touristique de Manitou, 40 heures/semaine pour une durée déterminée de 15 semaines;
- D'entériner l'embauche de madame Suzanne Faucher, à titre de superviseuse de Manitou, 40 heures/semaine pour une durée déterminée de 16 semaines;
- D'utiliser le personnel d'entretien de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre pour effectuer les travaux d'entretien manuels de tous genres sur le site du kiosque Manitou pour la saison estivale 2015;
- D'utiliser les étudiants de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre pour effectuer des menus travaux sur le site du kiosque Manitou pour la saison estivale 2015 dont la tonde de gazon et autoriser la location de la tondeuse de ladite municipalité au taux de 10 \$ / jour;

146-15





Motion de Félicitations

147-15

- Que les déplacements effectués entre la municipalité de Rivière-au-Tonnerre et le site du kiosque Manitou pour la saison estivale 2015, afin d'effectuer les travaux d'entretien seront remboursés en fonction du règlement en vigueur sur les tarifs et frais de déplacement de la MRC;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°146-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### **b) Motion de Félicitations**

Il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- D'adresser une motion de félicitations aux préposées à l'information touristique de Manitou puisque le Kiosque touristique de Manitou a reçu le prix «Bureau d'accueil de l'année – Équipe de travail stable et passionnée» de Tourisme Côte-Nord Duplessis.

#### **7.7 Déplacements des élus**

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

148-15

- D'entériner le déplacement des membres du Comité Internet Haute Vitesse à la préfecture de la MRC le 10 juin 2015;
- D'entériner le déplacement des membres du Comité Piscine et Transport collectif à la préfecture de la MRC le 15 juin 2015;
- D'autoriser le déplacement des élus pour des rencontres sur l'étude organisationnelle à la préfecture de la MRC, les 15, 17 et 25 juin 2015;
- D'autoriser le déplacement des membres du Comité sur l'exploration et l'exploitation pétrolière à L'Île-d'Anticosti pour une visite d'un sondage de Petrolia;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°148-15.

Certifié en date du 16 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



149-15

## 8. DEMANDES D'APPUI

### 8.1 Maison des jeunes « La Source » Minganie

Attendu la demande d'appui de la Maison des jeunes «La Source» Minganie dans le cadre de ses démarches de financement pour effectuer des travaux de rénovation, et ce, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre;

Attendu que la Maison des jeunes «La Source» Minganie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir un lieu de rencontres animées pour les jeunes de 12 à 17 ans en présence d'adultes dont le but est de les aider à devenir des citoyens critiques, actifs et responsables ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie appui la Maison des jeunes «La Source» Minganie dans le cadre de ses démarches de financement pour effectuer des travaux de rénovation, et ce, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre.

## 9. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Les divers représentants résumant leur participation aux divers comités.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 Regroupement des femmes de la Côte-Nord

La MRC doit reporter l'analyse de la demande d'appui financier du Regroupement des femmes de la Côte-Nord pour la réalisation d'activités régionales, puisqu'elle n'a toujours pas reçu le Fonds de développement des territoires dans le contexte du projet de loi 28 et donc n'a pas encore adopté les mesures de développement régional qu'elle doit prendre dans l'exercice de sa nouvelle compétence.

### 10.2 MRC de Vaudreuil-Soulanges

Attendu la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), afin de signifier son désaccord en lien avec le montant de l'aide financière que la MRC recevra du Fonds de développement des territoires;

Attendu l'annonce du MAMOT à l'effet que la MRC de Minganie aura accès à une aide prévue de 815 379 \$ dans le Fonds de développement des territoires pour l'année financière 2015-2016;

Attendu que ce montant comprend la subvention pour le soutien du CLD, la subvention pour la MRC et son fonctionnement, la subvention pour les salaires des agents ruraux et le Pacte rural, ainsi que l'aide financière pour l'accompagnement au développement local et régional, responsabilité acquise par la MRC suite à l'abolition des conférences régionales des élus;

150-15



Attendu que la MRC considère cette enveloppe nettement insuffisante pour soutenir adéquatement l'accompagnement au développement local et régional si elle déduit de l'aide prévue de 815 379 \$ les sommes antérieurement reçues en subvention ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de signifier au ministre que l'aide prévue de 815 379 \$ dans le Fonds de développement des territoires pour l'année financière 2015-2016 est nettement inférieure aux attentes de la MRC pour soutenir adéquatement le développement local et régional.

### **10.3 Conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine – Hydro-Québec**

Attendu l'avis d'Hydro-Québec en date du 11 juin 2015 informant la MRC que madame Marthe Nadeau, conseillère en impacts socioéconomiques du Projet Romaine sera démis de ses fonctions le 31 décembre 2015;

Attendu la nomination de madame Marthe Nadeau à titre de conseillère impact socio-économique aux termes de l'Entente «Complexe de la Romaine – Entente avec la MRC de Minganie» intervenue entre Hydro-Québec et la MRC en date du 21 janvier 2008;

Attendu que cette décision d'Hydro-Québec pénalisera grandement le milieu en lien avec l'expertise et l'efficacité de cette ressource;

Attendu qu'Hydro-Québec s'est engagée à mettre en place des mesures favorisant les retombées économiques pour l'acceptabilité sociale du projet et que la notoriété et l'expérience de cette ressource sont associées aux mesures mises en places pour répondre à l'acceptabilité sociale du projet Romaine;

Attendu l'économie mono-industrielle de la Côte-Nord basée sur l'exploitation des ressources naturelles;

Attendu la situation économique difficile que vit la Côte-Nord actuellement;

Attendu que, selon les experts, cette crise économique pourrait perdurer pendant plusieurs années;

Attendu que le projet Romaine 4 n'est pas débuté et que les retombées de ce projet seront vitales pour l'économie de la Côte-Nord;

Attendu que toutes les activités de fermeture et de fin de projets ne sont pas encore planifiées;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

151-15



152-15

Attendu que la MRC de Minganie a déjà dénoncé son insatisfaction auprès d'Hydro-Québec aux termes de la résolution numéro 057-15 adoptée par le conseil des maires le 17 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie poursuive ses démarches auprès d'Hydro-Québec visant le maintien de la conseillère en impacts socioéconomiques, madame Marthe Nadeau, et ce, jusqu'à la fin des travaux d'Hydro-Québec Équipement prévue en 2020.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-François Boudreault et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 16 h.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

**PROCÈS-VERBAL**  
**MRC**  
**de**  
**MINGANIE**

